



Prof. Reto Camponovo
Président du Jury du Prix Solaire Suisse,
HES-SO Genève, HEPIA
1202 Genève/GE

Préface 33ème Prix Solaire Suisse 2023

Cette 33ème édition du Prix Solaire Suisse confirme une fois de plus la tendance vers une proportion de plus en plus importante des dossiers de candidature qui concernent des bâtiments à énergie positive (BEP/PEB), autant dans la catégorie des nouveaux bâtiments que dans celle qui regroupe les assainissements de bâtiments existants.

Il est certainement utile (voire nécessaire !) de rappeler les trois points communs à tous ces bâtiments BEP, qu'un architecte compétent peut concevoir :

1) une architecture et une matérialité réfléchies pour valoriser l'énergie solaire passive en période hivernale et éviter la surchauffe en période estivale, ceci spécialement pour les nouvelles constructions,

2) une bonne isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment (coefficient de transmission thermique $U \leq 0,1 \text{ W/m}^2\text{K}$),

3) une utilisation optimale des surfaces de toiture et de façade au profit des panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques (énergie solaire active).

A cet effet, le Prix Solaire Suisse est un excellent démonstrateur de ce qui est réalisé en Suisse en matière d'énergie solaire appliquée aux bâtiments. Il sert également d'inspiration aux personnes qui souhaitent intégrer l'énergie solaire dans leurs projets de construction ou de rénovation. C'est un véritable promoteur de l'état de l'art dans le domaine du solaire. Il serait heureux que même les plus sceptiques puissent s'en inspirer afin d'enrichir leur connaissances et de découvrir, preuves à l'appui, le véritable potentiel que recèle l'énergie solaire dans l'environnement bâti. Les projets retenus, que vous pouvez découvrir dans les pages qui suivent, en témoignent.

Rappelons que tout le monde peut participer au Prix Solaire Suisse, dans le respect de la procédure en vigueur : à l'échéance du délai pour le dépôt des dossiers de candidature, la commission technique valide la conformité de chacun des dossiers reçus qui sont ensuite soumis au Jury du Prix Solaire Suisse, composé d'une vingtaine de membres de différentes

professions. Ce dernier siège et attribue les prix et les diplômes.

De plus la nomination au Prix Solaire Suisse donne lieu simultanément à la participation au Prix Solaire Européen ainsi que, pour les plus performants, au prix pour les bâtiments à énergie positive BEP et au Norman Foster Solar Awards qui distingue les BEP les plus réussis du point de vue de l'intégration architecturale.

«A cet effet, le Prix Solaire Suisse est un excellent démonstrateur de ce qui est réalisé en Suisse en matière d'énergie solaire appliquée aux bâtiments.»

A contrecœur il faut relever la faible participation de projets romands et la quasi inexistant participation de projets de la Suisse italienne à cette 33ème édition du Prix Solaire Suisse. Ceci réduit d'autant plus la probabilité d'accéder à un prix si une certaine taille critique pour le nombre de dossiers présentés n'est pas atteinte pour ces régions. L'ensemble des documents inhérents au Prix Solaire Suisse sont disponibles en allemand et en français ; les habitants des régions italophones du pays connaissent parfaitement au moins une de ces deux langues et en suisse romande et au Tessin il y a proportionnellement autant de projets solaires que dans le restant du pays. Dès lors il n'y a pas de raison qui s'opposent au fait d'un nombre plus élevé de candidatures provenant de ces autres régions.

La remise des prix et des diplômes aux lau-

réats se fait lors d'une cérémonie publique qui normalement a lieu en automne. La notoriété acquise par le Prix Solaire Suisse en plus de 30 ans d'existence va bien au-delà des frontières nationales et se distingue par la rigueur d'analyse des dossiers soumis, notamment du fait que les données requises (p.ex. consommation avant/après, valeurs d'isolation, production effective d'énergie solaire, autoconsommation ...) doivent être issues de documents officiels et/ou de mesures réelles.

Forte de cette solide expérience, en 2019, l'Agence Solaire Suisse a publié une étude qui indique la voie à suivre pour réaliser l'accord de Paris sur le climat avec un scénario à l'horizon 2045 qui se caractérise notamment par 90% d'émissions de CO₂ en moins. Le scénario montre qu'au lieu de transférer à l'étranger plus de 170 milliards pour les importations d'énergie fossile et nucléaire, comme cela a été le cas au cours des 25 dernières années, les investissements dans le secteur des bâtiments à l'échelle nationale permettent de réaliser 175 milliards d'économies/revenus en 25 ans. Pour cela, il n'est pas nécessaire d'instaurer de nouvelles taxes, mais simplement d'appliquer l'article 5, alinéa 2 de la Constitution (pour une utilisation efficace de l'énergie et le recours à davantage d'énergies renouvelables).

Le contexte géopolitique, économique et climatique s'est aggravé durant l'année 2023 et les décisions politiques semblent suivre le même chemin : prises dans l'empressement, avec une éthique flexible en fonction des intérêts économiques en jeu, dépourvues de véritables approches systémiques qui devraient prévaloir aux prises de décisions.

Très certainement une meilleure connaissance de l'histoire du Club de Rome, notamment de la part des personnes exerçant des fonctions politiques, permettrait de voir émerger des décisions plus adéquates, plus altruistes, robustes au-delà du court terme, offrant un futur meilleur que celui que nous n'avons pas été capables de créer durant ce dernier demi-siècle. Le début de la COP 28 semble bien montrer que la priorité tient aux profits économiques plutôt qu'aux changements climatiques et aux impacts sur les populations les plus exposées. Pour preuve, à l'issue du 2ème jour deux actions déconcertantes ont été entreprises :

- cinquante compagnies de l'industrie du pétrole et du gaz ont établi une "Charte de décarbonation du pétrole et du gaz" (OGDC), qui concerne uniquement les émissions de gaz à effet de serre produites par les opérations d'extraction et de production de ces entreprises. Elle ne prend pas en compte le CO₂ émis lors de l'utilisation du pétrole et du gaz qu'elles vendent - par le transport routier, la construction, le chauffage, la fabrication de plastique, etc. et qui représente l'écrasante majorité du bilan carbone du secteur.

- une vingtaine de pays (dont les Etats-Unis et la France) ont lancé une déclaration qui appelle à tripler les capacités nucléaires dans le monde d'ici 2050 par rapport à 2020. Il est intéressant de relever que six semaines auparavant le Président français Emmanuel Macron a signé un protocole d'accord avec le Président de la Mongolie afin que la compagnie française Orano (ex. Areva) puisse exploiter une des plus importantes mines d'uranium du pays pendant une durée de 30 ans. A noter que depuis 2015 une Joint-Venture de cette même compagnie française exploite déjà trois autres mines dans ce pays... Certainement que « ceci explique cela... » !

Faut-il rappeler que l'uranium n'est pas une énergie renouvelable ; qu'il n'est pas disponible partout (en tous cas la Suisse continuera à dépendre d'autres pays) ; que son extraction est très polluante ; que sa transformation, sto-

ckage longue durée génèrent des émissions de CO₂ ; que les centrales nucléaires sont des cibles faciles en cas de conflits et qu'en cas d'accidents, personne n'est en mesure de garantir la maîtrise des contaminations à la population civile tant au niveau de l'étendue territoriale qu'au niveau de la durée par rapport aux générations futures ;

«Faut-il rappeler que l'uranium n'est pas une énergie renouvelable ; qu'il n'est pas disponible partout (en tous cas la Suisse continuera à dépendre d'autres pays) ; que son extraction est très polluante ; que sa transformation, stockage longue durée génèrent des émissions de CO₂...»

que le stockage des déchets n'est pas réglé ; qu'en raison du réchauffement climatique les cours d'eau perdent de la capacité à refroidir les centrales en raison de la diminution du débit et de l'augmentation de la température de l'eau et par conséquent, on va encore plus détruire la biodiversité spécialement en rapport avec les cours d'eau ; que l'énergie nucléaire est la plus coûteuse sur l'entier du cycle de vie

(construction, exploitation, démantèlement et surveillance), etc.

Dans un autre domaine d'actualité, mais aussi en lien avec l'énergie et l'environnement, le même empressement, la même éthique à envergure variable selon les intérêts économiques en jeu et surtout le même manque d'une véritable analyse systémique caractérisent la façon avec laquelle le mantra de l'électrification de la mobilité individuelle est apparu : avant d'être technologique, le problème de la mobilité individuelle est sociétal ! Par exemple, qu'espère-t-on résoudre réellement en dépensant d'importantes sommes d'argent pour augmenter le nombre de pistes des autoroutes, surtout sur un territoire aussi exigu que le nôtre ? Et aux dépens de qui et de quoi ?

Ainsi, le «virage énergétique» tant galvaudé ne pourra avoir lieu que si en même temps on est disposé à remettre en question le modèle de développement économique et sociétal qui a prévalu jusqu'à présent et qui manifestement n'est plus défendable eu égard aux importants défis présents et futurs qu'il faut affronter. Gardons espoir !

Je souhaite terminer en adressant mes chaleureux remerciements à toutes les personnes qui ont soumis un dossier pour cette 33ème édition ; à tous les membres de la commission technique pour leur investissement sans compter un travail qui exige compétence et rigueur ; aux membres du Jury et aux collaborateurs et collaboratrices de l'Agence Solaire Suisse.

Finalement mes respects vont à Gallus Candonau, Directeur de l'Agence Solaire Suisse pour son inépuisable engagement en faveur de l'énergie solaire.